NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

2022

11 avril 2022

Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche

Communauté de communes
Haut-Limousin en Marche

INTRODUCTION

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la communauté de communes.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption en conseil municipal, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

****

Le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisés par l'organe délibérant les recettes et les dépenses pour un exercice. Chaque section – fonctionnement et investissement – doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour les 13 budgets annexes conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique. Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre et sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

1 - toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- → les charges à caractère général ;
- → les charges de personnel ;
- → les charges financières liées à la dette ;
- → les opérations d'ordre ;
- → le virement à la section d'investissement

2 - toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- → impôts et taxes ;
- → produits des services du domaine ;
- → dotations, subventions et participations ;
- → atténuations de charges, autres produits de gestion courant et produits exceptionnels ;
- → opérations d'ordre ;
- → excèdent de fonctionnement reporté.

La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1 - En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables..., le remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie…

2 - En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les emprunts nouveaux, les subventions reçues, l'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements…

Pour l'exercice 2022, l'agrégation du budget principal et des 13 budgets annexes s'équilibre en recettes et en dépenses à 28 815 669 € réparti comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total des prévisions
Budgets annexes Economie	**1 303 422 €**	**2 081 406 €**	**3 384 828 €**
ZAI Haut-Limousin	110 939 €	109 038 €	219 977 €
Zone du Monteil Haut	303 181 €	749 764 €	1 052 945 €
Zone du Repaire	123 310 €	506 399 €	629 709 €
Zone d'activité Magnac-Laval	59 766 €	120 383 €	180 149 €
Ateliers relais	543 744 €	570 822 €	1 114 566 €
ZA Le Dorat	162 482 €	25 000 €	187 482 €
Budgets annexes services	**1 345 704 €**	**46 369 €**	**1 392 073 €**
Prestations services "Urbanisme - ADS"	93 904 €	0 €	93 904 €
Prestations services "Voirie"	6 000 €	0 €	6 000 €
Prestations services "Prévention sécurité"	26 000 €	0 €	26 000 €
Enfance-Jeunesse	1 219 800 €	46 369 €	1 266 169 €
Budgets annexes Tourisme	**698 935 €**	**1 285 909 €**	**1 984 844 €**
Site des Pouyades	590 982 €	1 185 664 €	1 776 646 €
Hôtel Snack Mondon	107 953 €	100 245 €	208 198 €
Budgets annexes M4	**3 568 111 €**	**919 262 €**	**4 487 373 €**
OM REOM	3 568 111 €	919 262 €	4 487 373 €
Budget principal	**12 995 876 €**	**4 570 675 €**	**17 566 551 €**
TOTAL	**19 912 048 €**	**8 903 621 €**	**28 815 669 €**

I- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

La répartition des dépenses de fonctionnement du budget général pour 2022 est la suivante :

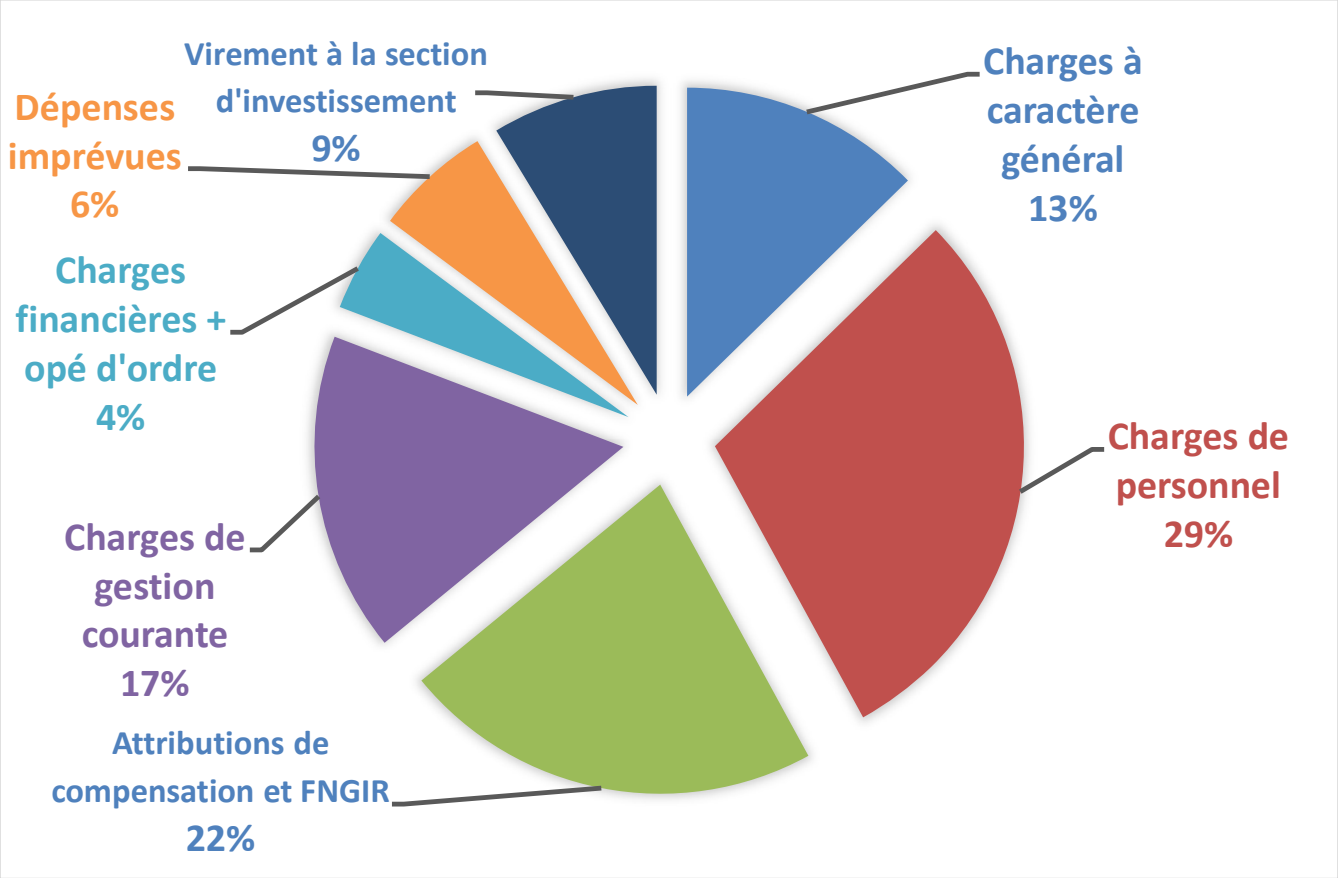

1°) Les charges à caractère général (Chapitre 011) :

Les dépenses du chapitre 011, charges à caractère général correspondent aux dépenses courantes de l'EPCI : contrats de prestation de service, fluides, énergie, combustible, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures, études…

	Prévisions au BP	Réalisations au CA
2021	3 110 956 €	2 818 146.92 €
2022	1 649 378 €	

Au budget primitif 2022, ce chapitre représente 13% des dépenses totales de fonctionnement.

En 2022, les prévisions budgétaires baissent de presque 1 169 000 € par rapport à la réalisation de 2021.

En effet, suite à la décision des élus communautaires d'instaurer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à compter du 1er janvier 2022 sur l'ensemble du territoire de la CCHLeM, toutes les dépenses et les recettes relatives à la gestion des ordures ménagères pour le territoire de l'ex Haut Limousin (territoire à la TEOM jusqu'au 31 décembre 2022) sont maintenant retracées dans le budget annexe REOM.

Cette baisse de 1 169 000 € correspond aux dépenses liées au marché de collecte pour le territoire de l'ex Haut Limousin et aux prestations versées au SYDED pour l'élimination des déchets collectés pour ce territoire.

Les **principales dépenses prévues en 2022** sur ce chapitre sont :

- **Achats et variation de stocks : 377 936 €**
  dont Energie/électricité : 200 000 € (+ 87 000 €)
- **Services extérieurs : 711 365 €**
  dont Etudes : 250 000 € (- 291 000 € car en 2021 financement étude eau/ass.)
- **Autres services extérieurs : 538 777 €**
  dont Aux communes membres : 205 000 € (identique à 2021, concerne les frais de fauchage).
- **Impôts, taxes : 21 300 €**

2°) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Au budget primitif 2022, ce chapitre représente 29% des dépenses totales de fonctionnement.

Pour des raisons pratiques, en particulier liées à l'informatique, l'ensemble des salaires est versé par le budget principal. Les budgets annexes remboursent chacun leur part : en 2021 les budgets annexes ont remboursé 1 322 155 € au budget principal.

	Prévisions au BP	Réalisations au CA
2021	3 551 000 €	3 197 438.97 €
2022	3 819 150 €	

En 2022, il est nécessaire de maintenir la masse salariale de 2021 et d'y inclure les dépenses suivantes liées en grande partie à des décisions prises en 2021. Il est à noter que ces dépenses nouvelles sont compensées en partie par des recettes nouvelles :

Charges supplémentaires en 2022 par rapport à 2021 :			Recettes
Agents du Pays (charges suppl. sur 2022 par rapport à 2021)	148 000 €		113 000 €
PVD	31 000 €		30 000 €
VTA (PAT et actions du PCAET)	20 000 €		15 000 €
CLS	35 000 €		20 000 €
Responsable urba	37 000 €		25 000 €
Préventeur	38 000 €		17 000 €
Remplacement Secrétaire des assemblées	32 000 €		25 000 €
Participation prévention santé	16 000 €		
Revalorisation grille catégorie C + GVT + avancements grade	65 000 €		
Prime inflation	8 000 €		8 000 €
Total des charges supplémentaires	430 000 €		253 000 €

3°) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Au budget primitif 2022, ce chapitre représente 17% des dépenses totales de fonctionnement.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2021	2 720 233 €	2 517 502.12 €
2022	2 175 613 €	

Les inscriptions budgétaires 2022 diminuent de 342 000 € par rapport au consommé de 2021 en raison des dépenses transférées sur le budget REOM pour la prestation du SYDED pour le tri et la gestion des déchetteries du secteur Haut Limousin suite au passage de l'ensemble du territoire à la REOM.

Ce chapitre comprend également les subventions d'équilibre du budget principal à certains budgets annexes. En 2022, il est notamment prévu deux subventions d'équilibre pour les budgets annexes suivants :

- budget annexe enfance-jeunesse : 648 000 € prévu en 2022 (596 000 € réalisé en 2021) ;
- budget annexe des Pouyades : 232 000 € prévu en 2022 (232 000 € réalisé en 2021).

Dans ce chapitre apparaît également :

- le versement à certaines communes membres du contingent d'aides sociales qui représente la somme de **545 000** € ;
- les indemnités versées aux élus de la CCHLeM : **180 000 €** ;
- les subventions versées aux associations du territoire ayant une action d'envergure communautaire : **395 575 €**, dont le détail est le suivant :

Organismes	Subventions attribuées	Objet
ASSOCIATION APOSNO	6 000,00 €	Aide agriculture
ASSOCIAITON LES ENFANTS DU DORAT	500,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture
ASSOCIATION ART NOMAD	1 000,00 € (Convention pluriannuelle)	Aide culture
ASSOCIATION LES INSUPPORTABLES	500,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture
BELLAC SUR SCENE-ASSOCIATION	122 000,00 € (Convention pluriannuelle)	Aide culture
CERCLE HIPPIQUE DE LA BRAME	1 000,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture
DIAPASON BANDA	1 200,00 €	Aide culture
FERME DE VILLEFAVARD EN LIMOUSIN	20 000,00 €	Aide culture
FESTIVAL DU HAUT LIMOUSIN	2 500,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture
RMJ RADIO	5 000,00 €	Aide culture

Organismes	Subventions attribuées	Objet
LES AMIS DES NUITS MUSICLAES DE CIEUX	1 500,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide culture
ESTIVOL	400,00 € (Sous réserve du maintien de la manifestation)	Aide sportive
AVENIR NORD FOOT 87	3 000,00 €	Aide sportive
FUN 87 HL	8 100,00 €	Aide sportive
LES PECHEURS DE MONDON ET DES POUYADES	2 000,00 €	Aide au tourisme
EPIC OFFICE DE TOURISME PAYS HAUT LIMOUS	183 000,00 €	Aide au tourisme
LE GUIDON BELLACHON	500,00 €	Aide au tourisme
REMPART	4 500,00 €	Aide économie Insertion
REMPART	5 500,00 € (Sous réserve de la réalisation des acquisition)	Aide économie plateforme mobilité
SOCIETE DES COURSES DU CENTRE (Le Dorat)	2 200,00 €	Aide manifestation

4°) Atténuation de produits (chapitre 014)

Au budget primitif 2022, ce chapitre représente 22% des dépenses totales de fonctionnement.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2021	2 809 635 €	2 2 809 635 €
2022	2 864 635 €	

Les atténuations de produits sont composées du versement des attributions de compensation de la CCHLeM vers ses communes membres, du reversement à l'Etat du FNGIR et du reversement de la taxe de séjour à l'EPIC – Office de Tourisme du Pays du Haut Limousin.

5°) Les charges financières (66)

Au budget primitif 2022, ce chapitre représente 0.5% des dépenses totales de fonctionnement.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2021	99 000 €	68 057.98 €
2022	64 000 €	

Ce chapitre permet de financer les intérêts des emprunts restant à rembourser.

Pour mémoire, il a été décidé en décembre 2021 le recours à l'emprunt pour la somme de 918 000 € sur 20 ans au taux de 1.20%. Le montant global des annuités d'emprunt (intérêts + capital) pour la CCHLeM en 2021 a été de **630 254 €.** Il sera de **473 951 €** en 2022.

6°) Les opérations d'ordre (Chap. 042 et 023)

Au budget primitif 2022, ce chapitre représente 12.4% des dépenses totales de fonctionnement.

Le chapitre 023, fait apparaitre le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette somme est de **1 130 000 €** pour 2022.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements de l'EPCI. Ils seront de **479 000 €** en 2022.

7°) Dépenses imprévues (Chap. 022)

Au budget primitif 2022, ce chapitre représente 6% des dépenses totales de fonctionnement.

Il est inscrit au BP 2022, **800 000 €** en dépenses imprévues.

II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communautaires. L'affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal permet de reporter un résultat positif de **2 370 000 €.**

La répartition des recettes de fonctionnement du budget général pour 2022 est la suivante :

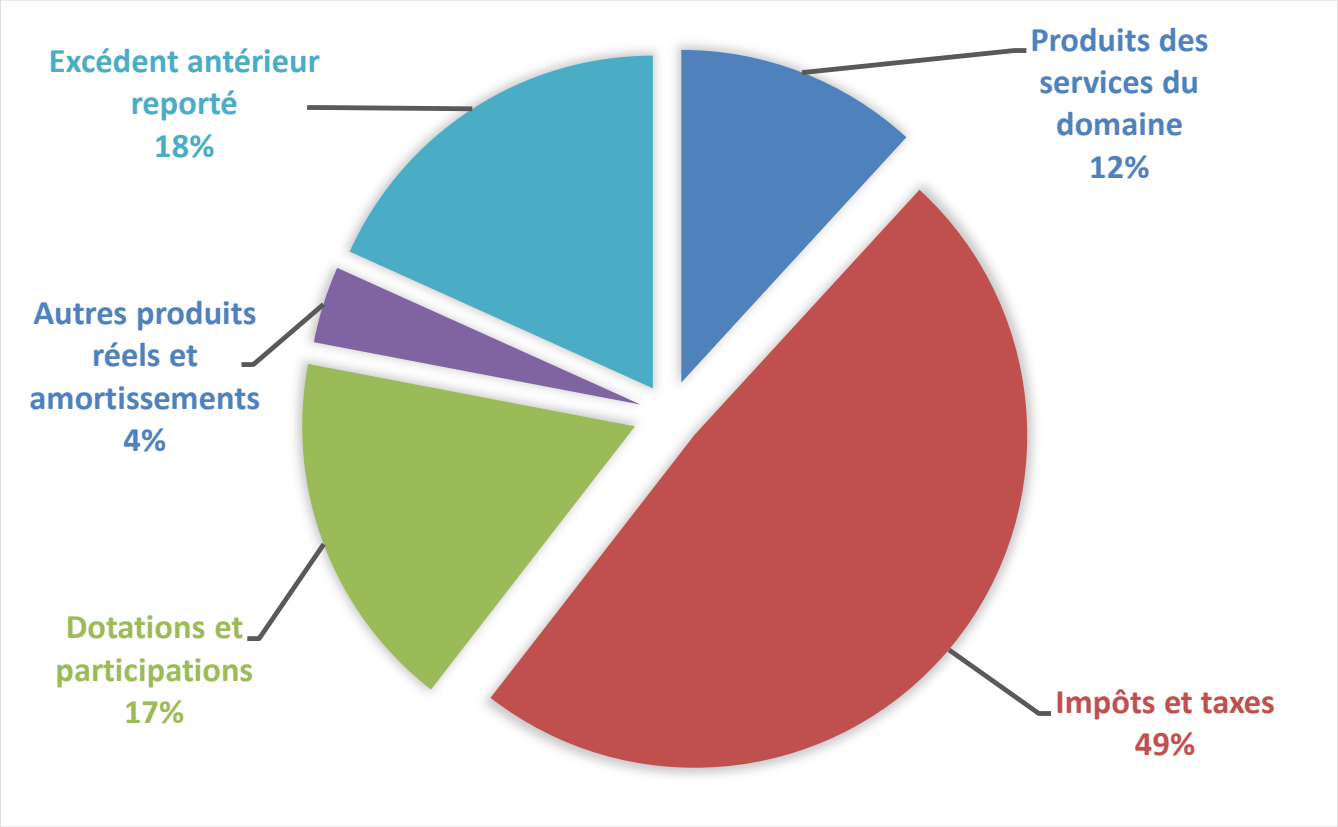

1°) Fiscalité – impôts et taxes (chapitre 73)

Les produits de la fiscalité pour la CCHLeM sont composés de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), de la TASCOM (TAxes sur les Surfaces COMmerciales), de la CFE (Contribution foncière des entreprises), de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajouté des Entreprises), et de la TF et TH (taxes sur les ménages : Taxe Foncière et Taxe d'Habitation).

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2021	7 560 835 €	8 038 275.69 €
2022	6 326 000 €	

- ## La fiscalité des ménages :

En 2021, le conseil communautaire n'a pas modifié le taux des taxes locales et le lissage des taux décidé en 2017 a été le même. Les taux de fiscalité étaient les suivants :

- TFB : 1,08%
- TFNB : 6,69%

Comme proposé lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et compte tenu de la situation financière fragile de la CCHLeM et de la nécessité d'augmenter sa capacité d'autofinancement**, il a été décidé l'augmentation des taux de TFB et TFNB de la manière suivante** :

- **TFB : 1,13%**
- **TFNB : 7,02%**

Ces taux de fiscalité permettront de percevoir en 2022 un produit de 507 000 € (soit + 39 000 € par rapport à 2021).

La prévision 2022 de produits de la fraction de la TVA (compensation de la TH) est de : **2 465 000 €**

- ## La Contribution foncière des entreprises - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CFE - CVAE) :

CFE : Le taux de 26,51 % n'a pas été modifié en 2021 et le ne sera pas non plus en 2022.
Les prévisions de recettes de CFE pour 2022 sont d'un montant de **749 438 €.**

CVAE : les prévisions de recettes de CVAE pour 2022 sont d'un montant **488 000 €.**

- ## Les autres recettes fiscales :

→ **La TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : pour mémoire cette fiscalité s'appliquait jusqu'au 31/12/2021 uniquement sur le territoire du secteur du Haut Limousin, le reste de la communauté de communes étant sous le régime de la REOM.
Le produit de la TEOM pour 2021 a été de **1 706 859 €**.
En 2022, il n'y a pas de prévision de recettes pour la TEOM car à compter du 1er janvier 2022 l'ensemble du territoire de la CCHLeM sera sous le régime de la REOM.

→ Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant global du FPIC attribué au territoire de la CCHLeM en 2021 a été de **813 427 € (contre 794 727 € en 2020).**

Par délibération du 20 septembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé de voter la répartition de cette somme à la majorité des 2/3. La part de l'EPCI a été fixée à 399 000 € (contre 307 080 € en 2020) et le montant reversé aux communes a été fixé à 414 427 € (contre 487 647 € en 2020).

L'ensemble intercommunal composé par la CCHLeM et les communes qui la composent peut espérer obtenir **pour 2022 la somme de 813 000 €.**

Il est proposé d'inscrire 311 000 € en 2022 correspondant au montant de droit commun de 2021 (donc – 77 000 € en 2022 pour la CCHLeM).

2°) Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les dotations de fonctionnement de l'Etat, le FCTVA, les participations de la région, du Département ou des autres organismes ainsi que les compensations par l'Etat d'exonération de différentes taxes.

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2021	2 209 920 €	2 354 855.74 €
2022	2 274 770 €	

La Dotation de Fonctionnement de l'Etat composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation. Il est prévu en 2022 un maintien de la dotation 2021 soit la somme de **1 393 000 €.**

Les allocations compensatrices de l'Etat, représentent la contrepartie des pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale accordées par le législateur. Le montant prévisionnel transmis par les services de l'Etat pour 2022 est de **293 700 €.**

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16.404%) de la charge de TVA. En 2022, au vu des dépenses éligibles du budget principal, il est prévu de percevoir la somme de **15 000 €** en FCTVA.

Ce chapitre regroupe également la participation de divers partenaires publics des actions de la CCHLeM.
La Région intervient notamment sur le financement d'une partie des postes de chargé de mission « développement économique et stratégique » et sur la prestation « taxi-car », l'Etat sur le financement de différentes études et l'Europe sur le financement de postes d'ingénierie. L'ARS pour le financement d'une partie du poste de chargé de mission « contrat local de santé », la CAF pour une participation à l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage sont également partenaires de la CCHLeM. Il est prévu d'inscrire au budget primitif 2022 la somme de **459 600 €.**

3°) Autres recettes

- **Produits des services du domaine (Chap. 70) :**

Ils se composent des produits perçus par les utilisateurs des services de la CCHLeM (par exemple droits de pêche, régie camping…) et des remboursements des budgets annexes au budget principal (frais de personnel et autres frais).

	Prévision au BP	Réalisation au CA
2021	1 585 123 €	1 529 535.94 €
2022	1 536 300 €	

- **Autres produits de gestion courante (Chap. 75):**

Il s'agit principalement de la perception des loyers de la maison de santé du Dorat et de la maison du gardien de Mondon. Pour 2022, il est prévu d'inscrire **37 703 €.**

- **Atténuation de charges (Chap. 013) :**

Cette rubrique correspond aux remboursements de la rémunération des agents en arrêt maladie (par l'assureur de l'EPCI ou par la sécurité sociale) et aux remboursements des cotisations salariales et patronales d'agent en détachement. Il est prévu pour 2022 la somme de **60 000 €.**

- **Les produits exceptionnels (Chap. 077) :**

Ils comprennent des indemnités perçues au titre des assurances en cas de sinistres, des subventions exceptionnelles et des mandats qui sont annulés sur les exercices antérieurs.
Le montant prévisionnel pour 2022 est de **18 150 €.**

- **Les opérations d'ordre (Chap. 042) :**

Les subventions d'équipement transférables perçues par la communauté de communes sont imputées au compte 13, en recette d'investissement. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan parallèlement à l'amortissement de l'immobilisation.
La reprise annuelle est constatée au débit du compte 139 par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat" (opération d'ordre budgétaire). Le montant de la reprise est égal au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.
Le montant prévisionnel pour 2022 est de **370 000 €.**

- **L'excédent de fonctionnement (Chap. 002) :**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 reporté sur le budget 2022 s'élève à **2 372 953 €.**

III - DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

Les différents programmes d'investissement 2022 :

Programme voirie : 629 000 € (recettes : 209 000 €)
Programme voie verte : 736 000 € (recettes : 459 000 €)
Programme acquisition matériels divers : 4 000 €
Programme logiciel compta-RH : 500 €
Programme divers équipements camping Mondon : 5 000 €
Programme Immobilier d'entreprise : 180 000 €
Programme équipement informatique : 8 000 €
Programme Numérique, Haut Débit, WIFI territorial : 128 889 €
Programme acquisition logiciel ADS Urbanisme : 30 000 € (recettes : 5 000 €)
Programme acquisition divers matériels service technique : 44 865 €
Programme plateforme e-commerce local : 9 600 € (recettes : 6 400 €)
Programme acquisition livres réseau lecture : 35 000 € (recettes : 10 000 €)
Programme espace cyclosport : 6 000 €
Programme rénovation Grange Théâtre Cloître phase 1 : 129 000 € (recettes : 72 040 €)
Programme réhabilitation gradins théâtre du Cloître : 18 000 €
Programme étude diagnostic Théâtre du Cloître : 20 000 €
Programme aménagement piscine camping de Mondon : 70 000 € (recettes : 17 000 €)
Programme réhabilitation station épuration Mondon : 13 000 €
Programme aménagement local technique Mondon : 10 000 €
Programme télégestion aire d'accueil des gens du voyage : 20 000 € (recettes : 3 000 €)
Programme remplacement portail ZAE Cherbois : 1 000 €
Programme aménagement numérique ZAE Cherbois : 29 349 €
Programme travaux sur l'étang du Cherbois : 11 750 €
Programme acquisition terrain Cherbois : 242 €
Programme réalisation aire pique-nique Tersannes : 32 122 €

Soit un total de dépenses d'équipement de 2 171 317 € pour 781 440 € de subventions.

Il est également prévu le programme de voirie communale pour le secteur BB, soit :
145 676 € de dépenses prévisionnelles remboursées en totalité par les communes concernées.

Il est également nécessaire d'inscrire en dépenses :
Chapitre 16 – remboursement du capital emprunté : 444 999 €
Chapitre 020 – dépenses imprévues : 210 000 €
Chapitre 040 – amortissement : 370 000 €

Recettes :
Ces différentes dépenses sont financées principalement par :
250 000 € de FCTVA
64 152 € de couverture par la section de fonctionnement du besoin d'investissement
500 000 € d'emprunt
479 000 € d'amortissement
1 130 000 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

IV – BUDGETS ANNEXES

1°) Les budgets annexes de gestion des services

Le budget annexe ENFANCE-JEUNESSE concerne toutes les activités et les services destinés à la Petite Enfance (Multi accueil du Dorat, RAM du Dorat, d'Arnac-la Poste et Magnac-Laval) et à l'enfance-Jeunesse (activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, séjours, activités pour les ados…).

Le budget annexe Service commun URBANISME - ADS retrace les opérations financières existant entre la CCHLeM et les communes membres pour la réalisation des actes ADS (autorisation du droit des sols) effectués pour le compte des communes.

Le budget annexe Service commun PREVENTION – SECURITE retrace les opérations financières existant entre la CCHLeM et les communes membres qui ont souhaité bénéficier de ce service.

Le budget annexe prestation de service VOIRIE retrace les opérations financières existant entre la CCHLeM et les communes membres qui font appel aux services du technicien « voirie » de la communauté de communes.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Libellé	Enfance-Jeunesse	Service commun Urbanisme - ADS	Service commun prévention sécurité	Prestation service "voirie"
011 - Charges à caractère général	336 600 €			1 000 €
012 - Charges de personnel	859 100 €	92 000 €	26 000 €	5 000 €
65 - Autres charges de gestion	2 000 €			
66 - Charges financières	3 100 €			
67 - Charges exceptionnelles	5 600 €			
Déficit antérieur reporté	0 €	1 904 €		
023 - 043 - Dépenses d'ordre	13 400 €			
TOTAL	**1 219 800 €**	**93 904 €**	**26 000 €**	**6 000 €**

- **Les recettes de fonctionnement**

Libellé	Enfance-Jeunesse	Service commun Urbanisme - ADS	Service commun prévention sécurité	Prestation service "voirie"
013 - Atténuations de charges				
70 - Produits des services	499 730 €	92 000 €	26 000 €	5 685 €
74 - Dotations et participations	41 120 €			
75 - Autres produits de gestion courante	648 784 €	1 904 €		
77 - Produits exceptionnels	500			
042 - Opérations d'ordre	5 700 €			
002 - Excédent reporté	23 966 €			315 €
TOTAL	**1 219 800 €**	**93 904 €**	**26 000 €**	**6 000 €**

- **La section d'investissement**

Pour le budget enfance/jeunesse :

- Travaux bâtiment RAM Magnac Laval (3 800 € avec une sub de 1 300 €),
- Divers équipements multi accueil (4 400 € avec une sub de 1 300 €),
- Acquisition de matériel et mobilier informatique (5 000 € avec sub 2 100 €),
- Acquisition divers matériels service jeunesse (700 €),
- Intervention chaudière bâtiment Le Dorat (12 000 €),

Ces dépenses sont principalement financées par 4 770 € de subvention, 5 269 € de résultat affecté et 22 930 € d'emprunt.

2°) Les budgets annexes du secteur « Economie » :

- **Les dépenses de fonctionnement**

Libellé	ZAI HL	ZA Monteil	Ateliers Relais	Le Repaire	ZA le Dorat	ZA Magnac Laval
011 - Charges à caractère général	9 610 €	20 920 €	4 400 €	41 145 €	118 382 €	5 000 €
65 - Autres charges de gestion		10 €	50 €	20 €	1 100 €	20 €
66 - Charges financières		15 000 €	100 €	5 000 €		
67 - Charges exceptionnelles				47 145 €	10 000 €	
022 - Dépenses imprévues					8 000 €	
023 – Virement à la section d'investissement		12 000 €		15 000 €	25 000 €	44 746 €
042 - Dépenses d'ordre	12 970 €	209 300 €	79 500 €	15 000 €		10 000 €
002- Résultat reporté	88 359 €	45 951 €	459 694 €			
TOTAL	**110 939 €**	**303 181 €**	**543 744 €**	**123 310 €**	**162 482 €**	**59 766 €**

- **Les recettes de fonctionnement**

Libellé	ZAI HL	ZA Monteil	Ateliers Relais	Le Repaire	ZA le Dorat	ZA Magnac Laval
70 - Produits des services		156 800 €		10 000 €		10 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	110 365 €	91 681 €	533 744 €	20 €	27 600 €	
77 - Produits exceptionnels		1 000 €			500 €	
042 - Opérations d'ordre	574 €	53 700 €	10 000 €	20 000 €		
002- Résultat reporté				93 290 €	134 382 €	49 766 €
TOTAL	**110 939 €**	**303 181 €**	**543 744 €**	**123 310 €**	**162 482 €**	**59 766 €**

- **La section d'investissement**

Les différents programmes d'investissement en 2022 sont :

- ZAI Haut Limousin :
  - Travaux de voirie – ZA Beauchamp : 2 500 €.
- ZA du Repaire :
  - Acquisition de terrain : 10 000 €.

3°) Les budgets annexes du secteur « Tourisme » :

- **Les dépenses de fonctionnement**

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
011 - Charges à caractère général	121 640 €	8 500 €
012 - Charges de personnel	120 000 €	
65 - Autres charges de gestion	2 010 €	3 020 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000 €	
042 - Dépenses d'ordre	123 500 €	20 000 €
002- Résultat reporté	220 832 €	76 433 €
TOTAL	**590 982 €**	**107 953 €**

- **Les recettes de fonctionnement**

Libellé	Site des Pouyades	Hôtel snack Mondon
70 - Produits des services	100 000 €	
75 - Autres produits de gestion courante	482 582 €	107 953 €
042 - Opérations d'ordre	8 400 €	
TOTAL	**590 982 €**	**107 953 €**

- **La section d'investissement**

Les différents programmes d'investissement en 2022 sont pour le site des Pouyades :

- Développement du hameau des gîtes (2ème tranche) : 660 000 € (527 300 € en recettes) ;
- Wifi territorial : 900 € ;
- Acquisition de divers équipements : 14 500 € ;
- Réfection des grilles et vanne de l'étang : 6 000 € ;
- Aménagement extérieur des gîtes : 55 500 € ;
- Acquisition télévision et antennes pour les gîtes : 8 000 €

4°) Le budget annexe « OM REOM » :

- **Les dépenses de fonctionnement**

Libellé	OM REOM
011 - Charges à caractère général	1 976 711 €
012 - Charges de personnel	321 000 €
65 - Autres charges de gestion	1 030 000 €
66 - Charges financières	3 000 €
67 - Charges exceptionnelles	11 000 €
022 - Dépenses imprévues	67 000 €
042 - Dépenses d'ordre	159 400 €
TOTAL	**3 568 111 €**

- **Les recettes de fonctionnement**

Libellé	OM REOM
70 - Produits des services	3 264 950€
77 - Produits exceptionnels	15 000 €
042 - Opérations d'ordre	12 700 €
002 - Résultat reporté	275 461 €
TOTAL	**3 568 111 €**

- **La section d'investissement**

- Travaux de fermeture du garage technique : 40 000 € ;
- Travaux de Mise aux normes des déchetteries : 100 000 € ;
- Acquisition logiciel de redevance REOM : 40 000 € ;
- Etude à l'accompagnement de la REOM : 40 000 €.